1



COMMISSION EUROPÉENNE

DIRECTION GENERALE DE L'AIDE HUMANITAIRE - ECHO

Décision d'aide humanitaire

Aide humanitaire (titre 23 02 02)

Titre: Quatrième plan d'action DIPECHO pour l'Asie du Sud Est

Lieu des opérations: DIPECHO

Montant de la subvention: 4 000 000 euros

Numéro de référence de la décision: ECHO/DIP/BUD/2004/03000

Exposé des motifs

1 - Justification, besoins et population cible:

1.1. - Justification:

Conformément à l'article 2(f) du Règlement (CE) n° 1257/96 du Conseil du 20 juin 1996 concernant l'aide humanitaire¹, les activités d'ECHO dans le secteur de la préparation aux catastrophes ont pour objectif de "garantir une préparation préalable aux risques de catastrophes naturelles ou de circonstances exceptionnelles comparables et d'utiliser un système d'alerte rapide et d'intervention approprié". DIPECHO (acronyme pour "DIsaster Preparedness ECHO" – préparation aux catastrophes ECHO) est un programme mis en place par ECHO en 1996 pour améliorer les capacités des communautés à risque à mieux se préparer et se protéger. Une étude de situation a été effectuée dans plusieurs régions pour identifier les risques, évaluer la vulnérabilité socio-économique des populations et faire l'inventaire des éléments existants de capacité de réponse aux niveaux local, national et régional, ainsi que d'aide extérieure.

En 2003, ECHO a lancé une étude globale sur la réduction des risques de catastrophes (Disaster Risk Reduction - **DRR**)² identifiant l'Asie du Sud Est comme une région très vulnérable où, en raison de leur vulnérabilité économique et socioculturelle et de la faiblesse de leurs capacités locales de réponse, le Cambodge, le Vietnam, le Laos, Timor et l'Indonésie ont été classés comme ayant un niveau élevé de risques de catastrophe : leurs index de préparation aux catastrophes allaient de 9 pour le Vietnam à 39 pour le Timor sur une liste de 100 pays ayant le niveau le plus bas en termes d'index de développement humain et de données fiables. Ce classement justifie leur inclusion comme pays prioritaires pour DIPECHO.

ECHO/DIP/BUD/2004/03000

_

¹ Règlement (CE) n° 1257/96 du Conseil du 20 juin 1996, JO L 163 du 2.7.1996

² Décembre 2003, Évaluation de l'orientation stratégique d'ECHO pour réduire les catastrophes, disponible sur le site Internet d'ECHO: http://europa.eu.int/comm/echo/evaluation/reports_2003_fr.htm

Cependant, la préparation aux catastrophes n'a pas été envisagée comme un secteur prioritaire par les législateurs nationaux dans la majorité des pays du Sud Est asiatique et le niveau des stratégies/capacités d'intervention locales a été jugé très faible : la capacité des pays de l'Asie du Sud Est (ci-après référés à ASE) à faire face aux catastrophes est faible, surtout au niveau local, où de nombreuses communautés et institutions locales manquent cruellement de ressources, sont isolées, n'ont pas accès à l'eau potable ou à une infrastructure convenable et ne possèdent pas de capacités de préparation adéquates.

Les indicateurs de vulnérabilité³ pour les pays du Sud Est asiatique sont les plus élevés pour toute l'Asie. Tout particulièrement, en ce qui concerne l'index de développement humain, le Timor se trouve en 158ème position, le Laos en 135ème, le Cambodge en 130ème, le Vietnam en 112ème et l'Indonésie en 111ème position, sur un total du 177 pays (selon le Rapport annuel 2004 du Programme de Développement des Nations Unies - PNUD). De plus, les degrés de vulnérabilité au sein d'un même pays sont extrêmement variés, ce qui rend difficile une approche globale.

Cette situation a contribué à ce que l'Asie du Sud Est soit identifiée comme la plus grande région du monde susceptible de connaître des catastrophes⁴, et plus particulièrement à être exposée à des catastrophes naturelles comme les inondations, les crues subites, les cyclones, les glissements de terrain, les tremblements de terre, les sécheresses et les incendies de forêt. Les pertes et les destructions qui résultent de ces catastrophes sont considérables, tant du point de vue social qu'économique. Elles limitent le potentiel de développement des pays les plus pauvres de la région, tout particulièrement dans les zones où une grande partie de la population est "isolée". Les dégâts entraînés par les catastrophes en 2003, année qui a connu relativement peu de catastrophes importantes, ont été estimés à plus de 172 millions de dollars⁵. En 2002, plus de 14 millions de personnes ont été affectées par des désastres, alors qu'elles étaient un peu moins de 15 millions en 2000⁶. En termes d'impact, environ 89% du total des personnes touchées en Asie du Sud Est, ont à souffrir des conséquences de catastrophes hydro-météorologiques. La déforestation et la sécheresse deviennent malheureusement plus fréquentes et ne font qu'augmenter la vulnérabilité des populations les plus pauvres. Cette aggravation est en partie due au phénomène d'el Niño (1997-98), à l'utilisation illégale de la terre par les communautés locales et au manque d'implication de la part des autorités nationales. De nombreux risques sont aussi associés à des facteurs tels que la dégradation de l'environnement ou l'occupation anarchique du territoire, qui augmentent la fréquence et l'intensité des effets des catastrophes naturelles.

Au cours des trente dernières années, l'impact des catastrophes naturelles a changé en Asie du Sud Est et le profil de la vulnérabilité change: un plus grand nombre de personnes émigrent vers les zones urbaines, les mécanismes traditionnels permettant d'affronter les catastrophes s'érodent puisque les communautés se dispersent, de nombreux pays essayent encore de récupérer de la crise économique de 1997 et des pandémies régionales récentes

³ Les indicateurs de vulnérabilité comprennent les facteurs physiques, sociaux, culturels, économiques et environnementaux qui augmentent la probabilité qu'une communauté ait à souffrir d'un impact négatif dû à une menace. Source: Rapport annuel du Programme de développement des Nations unies sur le développement et la vulnérabilité pour 2004

⁴ Reducing Disaster Risk: A Challenge for Development, UNDP 2004

Diminuer les risques de catastrophes: Un défi pour le développement, Programme de développement des Nations unies 2004

⁵ Reducing Disaster Risk: A Challenge for Development, UNDP 2004

Diminuer les risques de catastrophes: Un défi pour le développement, Programme de développement des Nations unies 2004

⁶ Source: EM-DAT: Base de données sur les catastrophes internationales du Centre de recherche sur l'épidémiologie des catastrophes (CRED)

(SARS, grippe asiatique) qui ont frappé le processus de reprise économique en cours. Outre l'exposition physique importante et les faiblesses systémiques constatées dans les systèmes des gouvernement nationaux et locaux, les pourcentages élevés de terres arables affectées, la fragilité des moyens d'existence dans les zones rurales, la dégradation de l'environnement, les fluctuations du climat, la nouvelle utilisation des terres, le PIB faible par habitant et l'expansion urbaine rapide/anarchique que l'on observe dans la région de l'Asie du Sud Est, sont autant de facteurs ayant contribué à augmenter la vulnérabilité, à diminuer la capacité d'atténuer les pertes et à perdre toute souplesse.

À la suite de trois plans d'action couvrant la région et de plusieurs réunions consultatives nationales⁷, ECHO a pu concevoir (sur la base de son expérience et de l'expertise acquise par son bureau régional de Bangkok) une stratégie détaillée, par région et par pays, identifiant de façon précise les besoins en fonction des domaines et des activités. Les leçons apprises du passé ont permis d'exclure les Philippines et la Thaïlande de ce 4ème plan d'action en raison de leur relativement bonne capacité de réponse et d'inclure le Timor en raison de son extrême vulnérabilité.

1.2. – Besoins identifiés:

Des études récentes⁸ ont fait apparaître que, malgré les efforts déployés dans la région, les catastrophes ont progressivement augmenté tandis que la capacité de réponse ou l'état de préparation n'ont pas suivi au même rythme. Plusieurs interventions ont été menées de temps à autre au niveau local, mais demeurent extrêmement limitées ; des interventions régionales sont heureusement développées (telles que l'initiative «Commission pour le fleuve Mékong»⁹) et deviennent incontournables.

Malgré la présence d'un grand nombre de donateurs, peu d'entre eux accordent une place prioritaire à la prévention des catastrophes à travers un financement « direct » d'activités menées au niveau des communautés. En effet, on accorde plus d'importance aux niveaux supérieurs de responsabilité qui comprennent les priorités nationales, laissant de côté les vulnérabilités au niveau local. D'ailleurs, on remarque toujours un manque de coordination et de prise de conscience tant au niveau national que régional.

Les besoins identifiés par ECHO en Asie du Sud Est dans le domaine de la préparation et tout particulièrement en termes de systèmes d'intervention, de mécanismes d'avertissement précoce, de renforcement des capacités et de pré-positionnement des stocks, résultent de la certitude que la réponse aux catastrophes est une action temporaire, extrêmement coûteuse du point de vue humain et économique, tandis que la réduction des risques des catastrophes naturelles, grâce à des activités de préparation, peut réduire la probabilité des pertes et, partant, éviter une tragédie.

⁷Les conclusions et les recommandations de ce processus ont été publiées dans le document 'Instructions and Guidelines for ECHO potential partners wishing to submit proposals under the Fourth DIPECHO Action Plan for South East Asia'(Instructions et lignes directrices pour les partenaires potentiels d'ECHO désirant soumettre des propositions dans le cadre du 4ème plan d'action DIPECHO pour l'Asie du Sud Est), publié le 1^{er} avril 2004.

⁸ Rapport 2003/2004 du Asian Disaster Preparedness Center : http://www.adpc.net:audmp/e-news/2003apr.txt

http://www.mrcmekong.org/ "Pour promouvoir et coordonner la gestion et le développement durables de l'eau et des ressources connexes au bénéfice mutuel des pays et du bien-être de la population, grâce à la mise en œuvre de programmes et d'activités stratégiques et à la diffusion d'informations et de conseils en matière de politique."

Si l'on se réfère à la "formule" "risque = (menace x vulnérabilité) / capacité", qui est largement acceptée au sein de la communauté internationale s'occupant de réduction des risques, le risque peut être diminué par toute action visant à réduire l'intensité de la menace, à réduire la vulnérabilité ou à améliorer la capacité de la communauté à réagir dans une situation de risque.

Les niveaux de risque élevés dans l'Asie du Sud Est, résultent en grande partie de l'exposition à des menaces naturelles, mais aussi de vulnérabilités liées à des facteurs de tous types: économiques, sociaux, culturels, environnementaux, etc. Ces vulnérabilités (et dans une moindre mesure, l'exposition aux menaces) peuvent être réduites par des politiques de réduction de risques à long terme, directement liées à des instruments de développement.

Cependant, le risque résulte également de faiblesses importantes au niveau de la capacité de réponse, qui se définit comme le niveau de ressources + la façon dont les communautés utilisent ces ressources et la capacité des communautés à faire face aux conséquences défavorables d'une catastrophe. Un processus de consultations nationales mené dans quatre pays entre octobre et novembre 2003^{10} a montré que, dans certains cas, des systèmes nationaux de réponse et de prévention ont été mis au point, mais fonctionnent à peine. Les institutions locales qui devraient mener ces activités manquent cruellement de moyens financiers et de ressources humaines qualifiées. Il va de soi que ces lacunes les empêchent d'être efficaces en termes de préparation, de prévention et de réponse en-dehors des villes principales, tout comme dans les régions les plus isolées.

1.3. – <u>Population cible et régions concernées:</u>

Le quatrième plan d'action DIPECHO sera axé sur les populations locales les plus vulnérables et leurs institutions (approximativement 2 millions de bénéficiaires, répartis dans cinq pays¹¹), et impliquera des organisations telles que les ONG et branches de la Croix-Rouge locales. Les provinces suivantes, considérées comme figurant parmi celles ayant le niveau de risque le plus élevé et les capacités de réaction les plus faibles, bénéficieront - conformément à une échelle de priorités – d'actions visant à augmenter la capacité de réponse au niveau local:

au Cambodge: Battambang, Kampong Chnang, Kampong Speu, Banteay Meanchey, Kampong Thom, Kratie, Pursat, Kampong Cham, Oddar Meanchey (environ 77.400 bénéficiaires directs)

au Vietnam: Ha Tinh, Ninh Thuan, Tra Vihn, Yen Bai, Thanh Hoa, Ha Tinh, Quang Tri, Thua Thien Hue, Binh Thuan, Tien Giang, Quang Binh, Quang Tri, Tha Thien Hue, Quang Nam, Quang Ngai, Binh Dinh, Phu Yen, Tha Thien Hue, Quang Ngai, Quang Tri, Son La (environ 90 600 bénéficiaires directs),

au Laos: Xaignabouli, Boulikamxai, Champasak (environ 20.000 bénéficiaires directs) **au Timor**: Liquiça et Lautem, Cova Lima, Ainaro (environ 42 500 bénéficiaires directs) et

Les conclusions et les recommandations de ce processus ont été publiées dans le document 'Instructions and Guidelines for ECHO potential partners wishing to submit proposals under the Fourth DIPECHO Action Plan for South East Asia' (Instructions et lignes directrices pour les partenaires potentiels d'ECHO désirant soumettre des propositions dans le cadre du 4ème plan d'action DIPECHO pour l'Asie du Sud Est), publié le 1^{er} avril 2004

¹¹ Ce chiffre comprend 13 propositions de projets présélectionnés, d'envergure nationale (plus trois en réserve) et deux propositions de projets d'envergure régionale.

en Indonésie: Central – Eastern and Western Kalimantan, N.Sumatra, Papua (environ 100.000 bénéficiaires)

1.4. – Évaluation des risques et contraintes éventuelles:

La région de l'Asie du Sud Est est composée de grands pays (souvent fortement peuplés) présentant des différences ethno-linguistiques et géographiques importantes. Les besoins et les capacités varient considérablement, tant dans la région considérée dans son ensemble qu'au sein des différents pays. Malheureusement, cette diversité ne garantit pas une quantité suffisante de ressources humaines hautement qualifiées et constitue une contrainte importante pour les interventions menées dans certaines régions reculées.

En cas de catastrophe naturelle survenant dans la région, les projets DIPECHO mis en oeuvre dans la zone affectée pourraient être provisoirement interrompus pendant une urgence, puisque les ONG devront offrir une aide humanitaire aux victimes.

En outre, les projets de préparation aux catastrophes sont tributaires des relations que les ONG lient avec les communautés et les autorités locales. En effet, ces deux entités doivent être impliquées dans le projet dès le début, pour garantir un succès maximal lors de la mise en œuvre des activités. Puisque ces activités impliquent souvent une décision ou un engagement politiques, une collaboration insuffisante avec les acteurs locaux risquerait de ralentir tout processus et de dérouter brutalement les projets. Pour fournir le meilleur tremplin aux projets, ECHO exige que les ONG désireuses de présenter une proposition de projet, aient une expérience préalable dans le domaine de la préparation aux catastrophes et/ou soient déjà présentes et actives dans le pays ciblé, c'est-à-dire qu'elles aient déjà des relations ou qu'elles aient noué des contacts avec les communautés et les autorités locales, sur le terrain.

2- Objectifs et composantes de l'intervention humanitaire proposée:

2.1. - Objectifs:

Objectif principal:

Réduire la vulnérabilité des populations de l'Asie du Sud Est qui vivent dans les régions les plus affectées par des dangers naturels récurrents.

Objectif spécifique:

Appuyer des stratégies permettant aux communautés et aux institutions locales de mieux se préparer à et atténuer les effets des catastrophes naturelles en renforçant leurs capacités à affronter ces catastrophes, et partant, en augmentant leur résistance et en diminuant leur vulnérabilité.

2.2. - Composantes:

Les propositions sélectionnées et visant à appuyer l'objectif spécifique, comprennent les composantes suivantes:

• Renforcement des capacités/formation:

Renforcer la capacité/formation dans le domaine de la préparation aux catastrophes au niveau local, avec la participation directe des communautés bénéficiaires (par exemple, aide pour

l'équipement, l'organisation et la formation de comités d'urgence locaux, simulations et séminaires au niveau de la communauté visant à élaborer un plan d'urgence, formation des acteurs clés au niveau de la communauté, formation et équipement de brigades d'urgence au niveau de la communauté).

Systèmes d'alerte rapide

L'ensemble des activités et de l'équipement se rapportant à la mise en place d'un système d'alerte rapide (par exemple, les études techniques entreprises spécialement pour établir un système d'alerte rapide – comme une étude hydrologique – l'installation de radios et la formation des bénéficiaires sur leur utilisation, l'installation de pluviomètres et d'indicateurs de niveau d'eau ainsi que la formation des bénéficiaires sur leur utilisation, etc.).

• Travaux de mitigation à petite échelle

Il s'agit de travaux d'infrastructure à petite échelle, visant à diminuer la vulnérabilité physique des bénéficiaires. Parfois, les bénéficiaires reçoivent une formation pendant la mise en place de ces mesures d'atténuation, afin d'être capables de les reproduire à l'avenir (murs de protection le long des rives des cours d'eau, travaux de drainage, reforestation, travaux de construction dans des bâtiments publics existants pour augmenter leur résistance aux catastrophes, etc.).

Cartographie et informatisation des données

Cartographie et informatisation des données liées à l'étude des risques, des vulnérabilités et élaboration de plans d'urgence (par exemple, collecte de données pour cartographier les risques – cartes scientifiques – et formation sur leur utilisation, impression de cartes des risques et de plans d'urgence).

• Recherche et diffusion

Réalisation d'études techniques, de séminaires et d'enquêtes pour enrichir les connaissances sur les questions relatives à la réduction des risques et diffusion de leurs résultats (par exemple, organisation de formations/séminaires visant à diffuser les résultats des projets).

3 – Durée de la décision:

La durée prévue pour la mise en œuvre de la présente décision sera de 18 mois.

Les actions humanitaires financées par la présente décision devront être mises en œuvre endéans ladite période.

Les dépenses sont éligibles dans le cadre de cette décision à partir du 1^{er} octobre 2004, afin de permettre la préparation des contrats avant le début de certaines opérations bien avant la période des pluies, de bénéficier d'une meilleure sensibilisation des populations et de mener des études hydrologiques préalables à l'installation de systèmes d'alerte.

La durée de 18 mois de la présente décision est jugée nécessaire étant donné que la nature des activités proposées requiert une implication pratique et de bonnes relations avec les institutions et les communautés locales, ce qui prend du temps, même si le partenaire est déjà présent sur les lieux de mise en œuvre du projet. De plus, les propositions sélectionnées ont une durée comprise entre 12 et 15 mois (comme prévu dans les lignes directrices pour la sélection des propositions¹²) et commençant entre le 1^{er} octobre 2004 et le 1^{er} janvier 2005,

¹² Document 'Instructions and Guidelines for ECHO potential partners wishing to submit proposals under the Fourth DIPECHO Action Plan for South East Asia' (Instructions et lignes directrices pour les partenaires

selon que les partenaires choisissent de commencer leurs activités pendant ou après la saison des pluies.

Date de début: 1er octobre 2004

Si la mise en oeuvre des actions envisagées dans la présente décision est suspendue pour cas de *force majeure* ou en raison de circonstances comparables, la période de suspension ne sera pas prise en compte dans le calcul de la durée de la décision.

En fonction de l'évolution de la situation sur le terrain, la Commission se réserve le droit de résilier les conventions signés avec les organisations humanitaires en charge de la mise en œuvre lorsque la suspension des activités s'étend sur une période supérieure à plus d'un tiers du total de a durée prévue de l'action. La procédure prévue à cet égard dans les conditions générales de la convention spécifique sera appliquée.

4 – Interventions/décisions antérieures de la Commission dans le contexte de la crise en concernée

Liste des actions E	CHO précédentes en	INDONÉSIE/CAMBOD	OGE/LAOS/TIMOR/	VIETNAM
		2002	2003	2004
Numéro de la décision	Type de décision	EUROS	EUROS	EUROS
ECHO/IDN/210/2002/01000	Non-urgence	1 540 000		
ECHO/IDN/210/2002/02000	Non-urgence	2 000 000		
ECHO/IDN/210/2003/02000	Non-urgence		1 840 000	
ECHO/IDN/210/2003/01000	Non-urgence		1 660 000	
ECHO/KHM/210/2002/01000	Non-urgence	700 000		
ECHO/KHM/210/2002/02000	Non-urgence	4 800 000		
ECHO/KHM/210/2003/01000	Non-urgence		2 000 000	
ECHO/KHM/210/2003/02000	Non-urgence		2 000 000	
ECHO/LAO/210/2002/01000	Non-urgence	400 000		
ECHO/LAO/210/2002/02000	Non-urgence	730 000		
ECHO/LAO/210/2003/01000	Non-urgence		1 700 000	
ECHO/TMP/210/2003/01000	Urgence		2 000 000	
ECHO/TPS/219/2002/02000	Plan DIPECHO	3 180 000		
	Coup total	11 365 000	11 200 000	0
	Sous-total	17 303 000	11 200 000	
	Total (y-2)+(y-1)+(y)	11 365 000	11 200 000	0

Date: 20/08/2004 Source: HOPE

potentiels d'ECHO désirant soumettre des propositions dans le cadre du 4ème plan d'action DIPECHO pour l'Asie du Sud Est), publié le 1^{er} avril 2004 – site Internet d'ECHO.

ECHO/DIP/BUD/2004/03000

5 – Autres donateurs et mécanismes de coordination entre donateurs Donateurs en INDONÉSIE/CAMBODGE/LAOS/TIMOR/VIETNAM au cours des 12 derniers mois

1. États membres de l'UE (*)		2. Commission européenne		3. Autres				
		EUROS			EUROS			EUROS
Autriche		0	ECHO		11 290 000			
Belgique		0	Autres					
			services					
Danemark		20 188						
Finlande		650 000						
France		133 400						
Allemagne		2 063 000						
Grèce		0						
Irlande		150 000						
Italie		0						
Luxembourg		0						
Pays-Bas		601 000						
Portugal		0						
Espagne		0						
Suède		0						
Royaume-Uni		0						
	-							
Sous-total	j	3 617 588	Sous-total		11 290 000		Sous-total	0
			Total		14 907 588			

Date: 20/08/2004 (*) Source: Rapport en 14 points d'ECHO à l'attention des États membres. https://hac.cec.eu.int Les cellules laissées en blanc indiquent l'absence d'information ou de contribution.

5.1. – Avec les autres services de la Commission:

Depuis septembre 2001, une coordination pour les questions de préparation aux catastrophes a été instaurée avec les directions générales RELEX et AIDCO, afin de permettre une plus grande implication de ces services dans ce domaine. ECHO a toujours souligné l'importance d'envisager la préparation aux catastrophes comme une question transversale, dans tous les documents de stratégie au niveau national/régional.

Bien que les programmes indicatifs nationaux (PIN) en cours établis pour les pays concernés ne prévoient pas de financer des activités directement liées à la prévention et à la préparation de catastrophes naturelles, ECHO a lancé un dialogue avec certaines des délégations de la région pour étudier les possibilités d'incorporer des actions relatives à la gestion des risques liés aux catastrophes naturelles dans des programmes appuyés par ces PIN et par les documents de stratégie par pays (CSP – Country Strategy Papers).

5.2. – Avec les États membres:

Des réunions de coordination pour la gestion des catastrophes se tiennent à Bangkok chaque année pour aider à la programmation des activités DIPECHO en Asie du Sud Est, tandis que des réunions consultatives nationales sont organisées pour évaluer et coordonner les interventions de préparation et préventions aux désastres.

Le gouvernement finlandais finance la Commission pour le fleuve Mékong (Mekong River Commission - MRC) dans le cadre d'un programme de "planification de l'utilisation de l'eau" dont le budget s'élève à un million de dollars.

Le <u>ministère des Affaires étrangères allemand</u> finance un programme d'une durée de deux ans (dont le budget s'élève à 132 000 euros), géré conjointement par l'université de Karlsruhe et par la MRC, et intitulé "Conférence pour les experts en matière d'inondation et création d'un système d'alerte rapide dans le delta du Mékong".

Par le biais du DFID (Departement For International Developpement – Département pour le développement international), le <u>gouvernement britannique</u> fournit un appui à l'Asia Disaster Preparedness Centre (ADPC – Centre asiatique pour la préparation aux catastrophes) depuis 1998 avec un programme triennal (dont le budget s'élève à 190 000 livres anglaises) visant à introduire des perspectives régionales en matière d'atténuation des catastrophes, tant au niveau de la politique qu'à la base.

Le gouvernement danois est lui aussi extrêmement actif dans la région. En effet, trois projets sont financés au Vietnam, qui visent à protéger les zones côtières et à améliorer la gestion des lignes de partage des eaux (montant total du budget: 121,8 millions de couronnes danoises, répartis sur 6 ans, soit de 2001 à 2006). De plus, le gouvernement danois finance également l'ADPC (avec un montant de 2 millions de couronnes danoises) pour un projet de deux ans (2001-2002) visant à renforcer la capacité institutionnelle dans le domaine de la préparation aux catastrophes au Cambodge, au Laos et au Vietnam tant au niveau local, que régional et national.

6-Montant de la décision et répartition par objectif spécifique:

- 6.1. Montant total de la décision: 4 000 000 euros
- 6.2. Ventilation du budget par objectif spécifique

Objectif principal: Réduire la vulnérabilité des populations de l'Asie du Sud Est qui vivent dans les régions les plus affectées par des dangers naturels récurrents

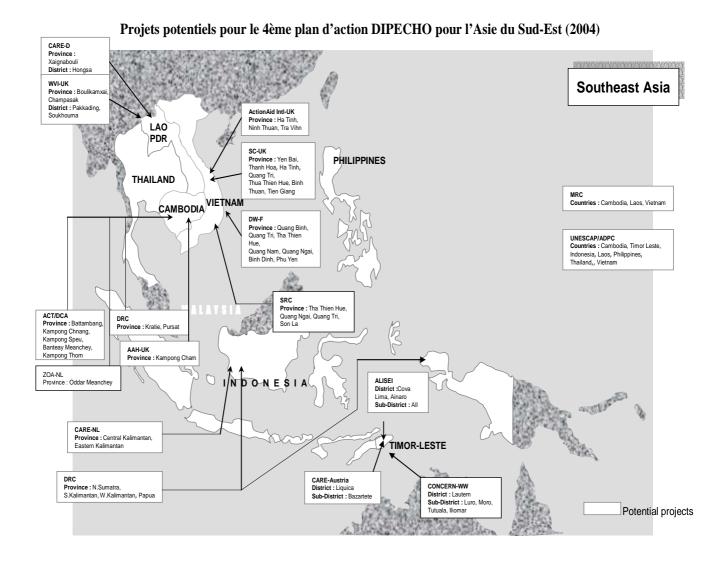
recurrents.	recurrents.						
Objectif spécifique:	Montant alloué par objectif spécifique (euros)	Région géographique probable des opérations (provinces)	Activités	Partenaires potentiels ¹³			
Appuyer des stratégies permettant aux communautés et aux institutions locales de mieux se préparer à et d'atténuer les effets des catastrophes naturelles en renforçant leurs capacités à affronter ces catastrophes, et partant, en augmentant leur résistance et en diminuant leur vulnérabilité.	4 000 000	Au Cambodge: Battambang, Kampong Chnang, Kampong Speu, Banteay Meanchey, Kampong Thom, Kratie, Pursat, Kampong Cham, Oddar Meanchey. Au Viêt Nam: Ha Tinh, Ninh Thuan, Tra Vihn, Yen Bai, Thanh Hoa, Ha Tinh, Quang Tri, Thua Thien Hue, Binh Thuan, Tien Giang, Quang Binh, Quang Tri, Tha Thien Hue, Quang Nam, Quang Ngai, Binh Dinh, Phu Yen, Tha Thien Hue, Quang Ngai, Quang Tri, Son La. Au Laos: Xaignabouli, Boulikamxai, Champasak Au Timor: Liquiça et Lautem, Cova Lima, Ainaro. En Indonésie: Central – Eastern and Western Kalimantan, N.Sumatra, Papua	Renforcement de la capacité/formation, systèmes d'alerte rapide, travaux d'atténuation sur une échelle limitée, cartographie et informatisation des données, recherche et répartition, appui aux insfrastructures, sensibilisation des autorités et du public, éducation, facilitation de la coordination, renforcement institutionnel.	- ACF-ROYAUME-UNI - ACTIONAID - ALISEI - CARE - AUTRICHE - CARE - ALLEMAGNE - CARE NEDERLAND (ANCIEN DRA) - CROIX-ROUGE - DANEMARK - DANCHURCH AID - DANEMARK - SAVE THE CHILDREN – ROYAUME-UNI - WORLD VISION - ROYAUME-UNI - DEVELOPPEMENT WORKSHOP FRANCE (DWF) - MEKONG RIVER COMMISSION (MRC) - UNESCAP			
TOTAL	4 000 000						

11

ECHO/DIP/BUD/2004/03000

¹³ ACF-Royaume-Uni – ACTIONAID – ALISEI - CARE – AUTRICHE - CARE – ALLEMAGNE - CARE PAYS-BAS (ANCIENNEMENT DRA) - CROIX-ROUGE – DANEMARK- DANCHURCH AID - DANEMARK- SAVE THE CHILDREN – RU - WORLD VISION – RU - DEVELOPPEMENT WORKSHOP FRANCE (DWF) – COMMISSION POUR LE FLEUVE MEKONG (MEKONG RIVER COMMISSION - MRC)

⁻ UNESCAP (United Nations Economic and Social Commission for Asia and the Pacific - Commission économique et sociale des Nations unies pour l'Asie et le Pacifique).



7 –Évaluation

En application de l'article 18 du règlement (CE) n° 1257/96 du Conseil du 20 juin 1996¹⁴ concernant l'aide humanitaire, la Commission est appelée à « procéder régulièrement à des évaluations d'actions d'aide humanitaire financées par la Commission en vue d'établir si les objectifs visés par ces actions ont été atteints et de fournir des lignes directrices pour améliorer l'efficacité des actions futures. » Ces évaluations sont structurées et organisées à partir de thèmes globaux et horizontaux faisant partie de la stratégie annuelle d'ECHO, tels que les questions relatives aux enfants, la sécurité des travailleurs humanitaires, le respect des droits de l'homme, les questions de genre. Chaque année, un programme d'évaluation indicatif est établi après un processus de consultation. Ce programme est flexible et peut être adapté pour y inclure des évaluations non prévues dans le programme initial, en réponse à des évènements particuliers ou à des circonstances changeantes. De plus amples informations peuvent être obtenues sur:

http://europa.eu.int/comm/echo/evaluation/index_en.htm.

¹⁴ Règlement (CE) n°1257/96 du Conseil du 20 juin 1996, JO L 163 du 2.7.1996

8 – Impact budgétaire (article $23\ 02\ 02)$

	CE (en Euros)
Crédits d'engagements initiaux disponibles	10 000 000
pour 2004	
Budgets supplémentaires	
Transferts	
Total crédits disponibles	10 000 000
Total des crédits engagés jusqu'à présent	2 500 000
(jusqu'au 15/08/2004)	
Solde disponible	7 500 000
Montant total de la décision	4 000 000

DÉCISION DE LA COMMISSION

du

relative au financement d'opérations humanitaires sur le budget général de l'Union européenne pour

DIPECHO

LA COMMISSION DE COMMUNAUTES EUROPEENNES,

vu le traité instituant la Communauté européenne, vu le règlement (CE) n° 1257/96 du Conseil du 20 juin 1996 concernant l'aide humanitaire¹⁵, et notamment son article 15, paragraphe 2,

considérant ce qui suit:

- (1) L'Asie du Sud Est est la plus grande zone du monde sujette aux catastrophes¹⁶ et en particulier aux catastrophes naturelles telles que les inondations, les crues subites, les cyclones, les glissements de terrain, les tremblements de terre, les sécheresses et les incendies de forêt.
- (2) Les communautés locales sont extrêmement vulnérables à toutes ces catastrophes.
- (3) Les capacités des pays de l'Asie du Sud Est à affronter ces catastrophes sont insuffisantes.
- (4) Ces pays comptent largement sur l'aide internationale pour promouvoir des actions de préparation.
- (5) Les expériences tirées des plans d'action précédents mis en oeuvre, ainsi que des consultations nationales menées dans la région¹⁷ ont conduit à la conclusion que des projets de préparation aux catastrophes devraient faire l'objet d'un financement par la Commission pour une période de 18 mois.
- (6) Il est estimé qu'un montant de 4 000 000 euros de la ligne 23 02 02 du budget général de l'Union européenne est nécessaire pour apporter une aide humanitaire à plus de 2.000.000 de bénéficiaires, compte tenu des ressources disponibles, des interventions d'autres bailleurs de fonds et d'autres facteurs.
- (7) Conformément à l'article 17, paragraphe 3, du règlement (CE) n° 1257/96, le Comité d'aide humanitaire a émis un avis favorable le 30 septembre 2004.

¹⁵ JO L 163 du 2.7.1996, p. 1-6

¹⁶ Reducing Disaster Risk: A Challenge for Development, UNDP 2004 – Réduire le risque de catastrophes: Un défi pour le développement, PDNU 2004

Les conclusions et les recommandations de ce processus de consultations nationales ont été publiées dans le document 'Instructions and Guidelines for ECHO potential partners wishing to submit proposals under the Fourth DIPECHO Action Plan for South East Asia' (Instructions et lignes directrices pour les partenaires potentiels d'ECHO désirant soumettre des propositions dans le cadre du 4ème plan d'action DIPECHO pour l'Asie du Sud Est), publié le 1^{er} avril 2004.

A ARRETE LA PRESENTE DECISION:

Article premier

- 1. Conformément aux objectifs et orientations générales de l'aide humanitaire, la Commission approuve par la présente un montant total de 4 000 000 euros en faveur d'opérations d'aide humanitaire réalisées dans le cadre du quatrième plan d'action DIPECHO pour l'Asie du Sud Est, au titre de la ligne 23 02 02 du budget 2004 de l'Union européenne.
- 2. Conformément à l'article 2(f) du règlement (CE) n° 1257/96, les opérations humanitaires seront mises en œuvre dans le cadre des objectifs spécifiques suivants:
 - Appuyer des stratégies permettant aux communautés et aux institutions locales de mieux se préparer aux catastrophes naturelles et d'en atténuer les effets en renforçant leurs capacités à affronter ces catastrophes, et partant, en augmentant leur résistance et en diminuant leur vulnérabilité.

Le montant alloué pour cet objectif est mentionné dans l'annexe à la présente décision.

Article 2

- 1. La durée de mise en oeuvre de la présente décision doit être une période maximum de 18 mois, commençant le 1^{er} octobre 2004. Les dépenses engagées dans le cadre de la présente décision sont éligibles à compter de cette date.
- 2. Si les actions envisagées dans la présente décision sont suspendues pour cas de *force majeure* ou en raison de circonstances comparables, la période de suspension ne sera pas prise en considération dans le calcul de la durée de mise en œuvre de la présente décision.

Article 3

La présente décision prend effet le jour de son adoption.

Fait à Bruxelles, le

Pour la Commission

Membre de la Commission

Annexe: Ventilation des montants alloués par objectif spécifique

Objectif principal: Réduire la vulnérabilité des populations de l'Asie du Sud Est qui vivent				
dans les régions les plus affectées par des dangers naturels récurrents.				
Objectif spécifique	Montant par objectif spécifique (euros)			
Appuyer des stratégies permettant aux communautés et aux institutions locales de mieux se préparer à et d'atténuer les effets des catastrophes naturelles en renforçant leurs capacités à affronter ces catastrophes, et partant, en augmentant leur résistance et en diminuant leur vulnérabilité.	4 000 000			
TOTAL	4 000 000			

Les subventions pour la mise en oeuvre de l'aide humanitaire telle que définie par le Règlement (CE) n° 1257/96 du 20 juin 1996 concernant l'aide humanitaire, sont attribuées en conformité avec le Règlement financier, en particulier son article 110, et avec ses modalités d'exécution, en particulier son article 168. ¹⁸

Niveau de financement: an application de l'article 169 du Règlement financier, les subventions pour la mise en oeuvre de la présente décision peuvent financer 100% des coûts d'une action.

Les actions d'aide humanitaire financées par la Commission sont mises en oeuvre par des ONG et par les organisations de la Croix-rouge, sur la base du Contrat Cadre de Partenariat (CCP) (en conformité avec à l'article 163 des modalités d'exécution du Règlement financier) et par les agences des Nations unies, sur la base de l'Accord cadre financier et administratif (FAFA). Les normes et critères établis dans le Contrat Cadre de Partenariat standard d'ECHO, auquel les ONG et les organisations internationales doivent adhérer, ainsi que les procédures et critères nécessaires pour devenir partenaire sont disponibles à l'adresse suivante:

http://europa.eu.int/comm/echo/partners/index_fr.htm

-

Règlement (CE Euratom) n° 1605/2002 du Conseil du 25 juin 2002, JO L 248 du 16.9.2002 et n° 2342/2002 du 23 décembre 2002, JO L 357 du 31/12/2002.